



Strassen, le 15 juin 2021

Rapport de la réunion du Conseil d'Administration de la FAL du lundi 14 juin 2021 à19:00h à la Maison des Sports (COSL) au 3, route d'Arlon à Strassen

Présences :	Engel Frank Mattiussi Erny Weber Arny Lorang Jean Weber JC Bosseler Marc Eschette Claude Ewerling Marc Lecuit Carlo Ostrowski Roy	EF ME WA LJ JWE BM EC EM LC OR	président 1er VP 2ème VP trésorier secrétaire général administrateur administrateur administrateur administrateur administrateur administrateur	absent présent présent présent excusé présent présent présent excusé
	Ostrowski Roy	OR	administrateur	excusé
	Stieber Armand	SA	administrateur	présent

Ordre du jour CA:

1. Discussion du rapport de l'AG du 2 avril 2021 (Annexe 1)

Le rapport corrigé (point 11- membres du CA) est approuvé.

2. Activités Secrétariat

- Modification FAL webpage: Distinctions
 - ME a demandé à 101 Studios / Daniel Clarens de modifier notre page Web pour y intégrer une rubrique DISTINCTIONS. ME se charge d'y ajouter maintenant les distinctions nationales et FAI.

En charge: ME

• Il est décidé d'équiper le bureau d'un nouveau téléphone, d'éliminer le FAX et de commander une connexion Internet FIBRE XL à la POST. L'abonnement actuel ORANGE sera annulé.

En charge: ME

• Le CA décide d'envoyer une lettre d'information relative à la composition du CA aux autorités, au COSL et à la FAI.

En charge: JWE

3. Relations avec ministères

- DAC Règlement Aéromodélisme
 - SA rapporte qu'il n'y a rien de neuf dans le dossier et que nous restons dans l'attente de la proposition finale de la DAC. La nouvelle réglementation devra être prête et publiée avant le 1er juillet 2022.

En charge: SA





4. Situation ELNT (aérodrome de Noertrange)

JWE soumet au CA les considérations à présenter à la Commission d'Exploitation par EM, délégué de la FAL, lors de la réunion du 15 juin.

- Les infrastructures ELNT (hangar et club-house) appartiennent à l'état, ainsi qu'une partie des terrains de la piste. De ce fait il incombe à l'Etat de gérer ces infrastructures en bon père de famille. La FAL demande aux autorités compétentes de restaurer les lieux à leurs frais et présentera des propositions adéquates. (Annexe 1)
- ELNT étant un aérodrome officiel et se trouvant de ce fait ouvert au public et libre d'accès aux utilisateurs, il incombe aux autorités compétentes (DAC et ANA) de veiller au fonctionnement suivant les règles établies. Pour ce faire, il est inacceptable que le CPL ou la FAL soient mis à contribution pour garantir ce fonctionnement.
- Le délégué de la FAL (EM) demandera au représentant du Ministère des Sports de régler le montant intégral des frais de fonctionnement/équipement facturés pour 2020.
- EM rapportera au CA après la réunion de la Commission d'Exploitation et la FAL rapportera aux membres de celle-ci ainsi qu'aux autorités compétentes.

En charge: EM/LC/JWE

5. Affiliation de la FAL à des organisations extra-FAI (EPFU, EGU, EBU, etc.)

Après discussion du bien-fondé d'une affiliation de la FAL à EPFU, EGU, EBU, EMFU, il est convenu que la FAL se déclare d'accord avec de telles affiliations en cas de besoin déclaré par les membres des branches concernés. La FAL y nominera les délégués (sur proposition des membres concernés) et payera les cotisations afférentes. Ces cotisations seront réimputés aux membres concernés avec les cotisations annuelles de la FAL.

En Charge: LJ

6. Cotisations 2021 et recouvrement.

• LJ rapporte que les factures des cotisations 2021 ont été envoyées.

7. Subside extraordinaire COSL 2020 (Annexe 2)

La subvention extraordinaire non-remboursable de 3.000.- Euro, que le COSL à alloué à la FAL dans le cadre de la promotion du sport de compétition et des difficultés y afférées suite à la crise sanitaire due au COVID-19, sera utilisé en 2022 pour soutenir financièrement les efforts de nos membres relatifs au développement du sport de compétition au sein de nos activités. Seront encouragés particulièrement la formation de juges et autres officiels de compétition ainsi que la vulgarisation auprès des sportifs des règles de compétition (codes sportifs).

En charge: WA/LJ





8. Rapport Commission Sportive

- WA présente le rapport de la réunion du CS (sera distribué et publié)
- La CS a décidé d'organiser la séance de remise des Médailles, Diplômes et Coupes pour les Championnats 2019 le 9 juillet 2021 à l'aérodrome d'Useldange avec la collaboration du CLVV. Le CA accorde un budget de +/- 1.000.- Euro pour supporter cette séance.

En charge: WA

9. Distinctions

Mérite Sportif 2022
 Le CA approuve la nomination de Erny Mattiussi.

10. Appel de nominations

Aucune nomination n'a été reçue à l'heure actuelle. Un rappel devra être envoyé aux membres début octobre pour les nominations relatives à

- a. Médaille du Mérite FAL
- b. Diplôme Tissandier 2022

En charge: JWE

11. Divers

- Nomination et candidature FAL à la CASI
 La FAL ne nominera pas de candidat pour la CASI
- Nomination VP FAI
 Avec l'accord de Claude ESCHETTE, il sera nominé comme VP FAI.

En charge : JWE / ME

Fin de la réunion : 21 :20

Pour la FAL, JC Weber Secrétaire Général FAL





Estimation des frais de maintenance ELNT

07/06/2021 Annexe 1

37/00/2021	Allieve 1	
Objet/Nature	Périodicité	Coût annuel : 16.790 €
peinture balisage	Annuel	350€
peindre le balisage	Annuel	1.000 €
2 Manches à air	Annuel	250 €
balises mi-piste	Annuel	120 €
mulching piste	6x / an	2.400 €
fauchage alentours	6x / an	1.200 €
rouleau compresseur	Annuel	500 €
nettoyage sanitaires	Mensuel	320 €
entretien station essence	Annuel	800 €
révision cuves	1x tous les 4 ans	1.500 €
coupe arbustes côté pistes	1x tous les 4 ans	Admin. Environnement
chauffage	Bimestriel	1.200 €
électricité	bimestriel	1.200 €
contrôle extincteurs	Annuel	250 €
Taxes communales	Bimestriel	1.200 €
Entretien général	permanent	1.500 €
P&T, Internet et radiocommunications	Mensuel	2.000 €
Primes d'Assurances	Annuel	1.000€

Rénovation Mise en conformité		Coût unique : 1.030.000 €
nouvelle station essence		350.000 €
nouveau hangar		400.000 €
nouveau Club-House		250.000 €
voiture de sauvetage		30.000 €
Security (surveillance, alarmes, accès)	Mensuel : 3.000 €	
ou alternativement la remise en état des infrastructures et de tous les équipements (sanitaires, bâtiments hangar et club-house, portes hangar, pompe à essence, installations électriques et éclairage, chauffage, etc.)		Suivant devis à établir par les différents corps de métier